

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 26 septembre 2023

Délibération
n° 137-2023
Point 4.8.4

Point 4.8.4 de l'ordre du jour
Création d'une UE FLE « Passerelle A2 vers B1 » - Faculté des langues

EXPOSE DES MOTIFS :

L'attribution d'un poste d'enseignant contractuel financé par un IdEx Formation à partir de septembre 2023 pour le FLE Lansad permet à la Faculté des langues d'élargir l'offre de FLE Lansad actuellement dispensé au Pôle Lansad de la Faculté des Langues et destiné à intégrer le Pôle FLE-IIEF à partir de la rentrée 2024-2025.

En effet, l'offre actuelle ne propose que 3 UE correspondant aux niveaux B1 à C2. Or, il existe une demande de la part des composantes de l'Unistra depuis plusieurs années pour un niveau inférieur.

Ainsi, la Faculté des langues souhaite ouvrir dès cette année de transition vers la nouvelle offre de formation, une UE « passerelle » de niveau A2 pour les étudiants qui n'auraient pas encore le niveau minimum requis (B1) pour profiter de l'offre de FLE Lansad (non payante) dans le cadre de leurs études.

Pour information, les cours de FLE proposés par la Faculté des langues à ses propres étudiants en mobilité internationale démarrent également à partir du niveau B1.

Cette UE s'inscrit dans le cadre de l'élaboration de nouveaux modules pensés pour l'offre de formation 2024-28, afin de proposer davantage de cohérence dans le parcours de formation FLE lansad proposé aux étudiants (en mobilité internationale ou non).

Cette UE sera ouverte à deux groupes de 25 places en priorité aux composantes faisant partie du périmètre Pôle Lansad, soit à l'exclusion des écoles et IUT ainsi que la Faculté de droit bénéficiant de leurs propres enseignants de FLE.

Le point a été approuvé par le conseil de composante le 19 juin 2023.

Le 19 septembre 2023, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 28 voix pour et 1 abstention

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la création d'une UE FLE « Passerelle A2 vers B1 » - Faculté des langues.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	23
Nombre de voix pour	20
Nombre de voix contre	3
Nombre d'abstentions	0
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 28 septembre 2023

La Directrice générale des services




Valérie GIBERT

Conseil de la Faculté des langues

Séance du 19 juin 2023

Point 10.b de l'ordre du jour

Création de l'UE « Passerelle A2 vers B1 » – Validation des MECC (vote)

Descriptif de l'UE :

Ce cours est destiné aux étudiant·e·s internationaux·les ou régulier·e·s dont le français n'est pas la langue 1. Il est ouvert aux étudiant·e·s de niveau A2 et propose d'acquérir le niveau B1 en vue d'intégrer l'UE de FLE perfectionnement 1, puis perfectionnement 2 ou Approfondissement aux semestres suivants.

L'enseignement se fera en centre de ressources en langues afin de favoriser le développement de l'autonomie des étudiant·e·s dans leur apprentissage et perfectionnement du français, mais aussi de les initier progressivement au français sur objectif universitaire.

L'objectif est de leur permettre d'approfondir leurs compétences dans les cinq activités langagières suivantes : réception écrite, réception orale, production écrite, production orale et interaction orale. La progression, les objectifs et les contenus sont basés sur le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues. L'enseignement proposé est centré sur la communication, l'actionnel et l'interculturel.

Les étudiant·e·s bénéficieront de l'accès aux ressources d'apprentissage papier et numériques du centre de ressources en langues auquel ils·elles seront rattaché·e·s (CRL Pangloss pour l'année 2023-24).

Les MECC :

Intitulé	Responsable du cours	Référence APOGEE	Langue d'enseignement	Nombre d'heures	Crédits ECTS	Epreuve			
						Coefficient	Intitulé	Type	Durée
UE FLE Passerelle A2 vers B1	Chloé FAUCOMPRES (MCF Pôle FLE-IIEF)	XXX	FLE	24h /semestre	3 ECTS	0	Entraînements au cours du semestre sur les 5 activités langagières avec feedbacks critériés	Evaluation continue	
						1	Evaluation finale sur 2 activités langagières à l'oral (1) et à l'écrit (1)	Oral et écrit	Oral : 10 min Ecrit : 1h

Le vote porte sur la création de l'UE de FLE « Passerelle A2 vers B1 » et sur ses MECC.



Rapporteur :

Etienne Guidat

Proposition de délibération

Le conseil approuve la création de l'UE FLE et ses MECC.